

EN DIRECT

CA – CONVENTION DES PRESIDENTS JANVIER 2025



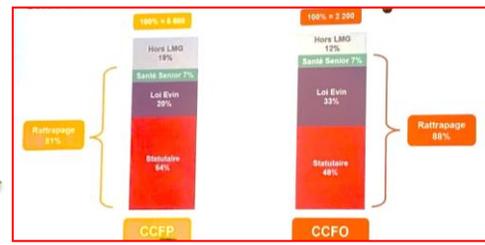
Conseil d'administration du 30 janvier 2025

Informations du nouveau DG, Arnaud L'herbière

Négociations avec la CNP en un temps record



2025



Rattrapage des sorties de contrat collectif

Discussion sur le calendrier de décisions sur l'évolution de la cotisation

Chaque année il existe un décalage entre la décision de l'AG de juin sur l'augmentation de la cotisation de l'année suivante et les dispositions du PLFSS en fin d'année modifiant des prises en charge impactant les mutuelles, plus encore cette année... C'est pourquoi ont été présentés deux scénarios.

- **L'AG de juin** fixe la cotisation santé statutaire N+1 et donne délégation au CA pour un éventuel ajustement en fin d'année suivant les évolutions règlementaires
 - **L'AG no 1** de juin examine les comptes annuels et informe les délégués sur la cotisation santé statutaire
1. Le CA de novembre examine les évolutions règlementaires et informe les comités de section à l'occasion de la convention des présidents.
 2. Tenue des comités de section en décembre N et janvier N+1
 3. L'AG no 2 en visioconférence en Janvier N+1 fixe la cotisation santé statutaire
 4. Envoi de l'échéancier fin février et de la carte TP courant mars
 5. Entrée en vigueur de la nouvelle cotisation au 1^{er} avril N+1

L'AG du mois Juin est obligatoire règlementairement pour réaliser la validation des comptes. le CA a repris à son compte notre proposition et décide d'élargir le débat à l'ensemble de nos instances afin de prendre une décision la plus consensuelle possible

Plan produits 2025

- **Proposer pour cette année 2025** de mettre en œuvre la décision du Conseil d'administration du 21 mars 2024 en réponse à un vœu du comité de section 57 : instruire la pertinence de proposer aux conjoints de nos adhérents et à nos adhérents non couverts par la garantie dépendance statutaire, une garantie dépendance GIR 1-2 à un tarif équilibré (non provisionné), et la garantie GIR 3 le cas échéant (tarif identique à celui des statutaires).
 - A titre indicatif, pour rappel, le tarif établi en 2024 était de 371 €/an à 70 ans (vs 136 € pour la garantie statutaire qui bénéficie d'une provision).
 - Il s'agira en premier lieu de s'assurer de l'appétence des personnes ciblées pour cette garantie et son tarif, avant d'instruire la mise en œuvre de la garantie si l'appétence est validée **Proposer une garantie dépendance aux conjoints de nos adhérents**
- **Sa vocation** : verser une rente au MP en cas de dépendance avérée répondant aux critères de la grille GIR12 ou AVQ au sens des notations sur 33 points de LMG
- **Risque concerné** : Dépendance Totale du MP avec 3 mois de franchise – Versement d'une rente viagère avec arrêt du règlement de la cotisation.
- **Répartition des MP** : - Age moyen en 2023 de 69 ans



Section 01
P. NEVORET



Section 02
P. LACOMBLE



Section 03
D. MURAT



Section 07
C. REMONDET



Section 08
H. CONNIASSELLE



Section 12
Y. CONDOMINES



Section 14
F. DUVAL



Section 17
Ch. LE LAY



Section 18
J.P. BEATXATEGUY



Section 27
J.L. LECOMTE



Section 28
J. BINARD



Section 29
G. JOURDEN



Section 35
N. RABIN
PRESIDENTE
REGIONALE



Section 37
R. THIROUMOURTY



Section 38
J.F. ROSSINI



Section 41
A. RETY

- **Age limite de souscription** : 60 ans (l'année d'admission).
- **Cotisation** : tarif fonction de l'âge atteint, évolue jusqu'à 70 ans puis reste flat. Cotisation moyenne en 2023 : 115 € environ
- **Rente 2022 / 2023 / 2024** : 345 € / 350 € (avec évolution GIR12) / 353 €
- **Les conditions d'admission** à la garantie dépendance statutaire
- **Adhésion entre 16 et 60 ans** avant le 31 décembre de l'année d'adhésion
- **Questionnaire de santé** (3 questions)
- **Extinction de la garantie** : Pas de limite d'âge, au Décès.
- **Délai de carence** : 12 mois, non appliqué en cas d'accident.



Section 76
G. PICHAVANT
Président
Régional



Section 42
M. SCHMIT

COMMISSION DES FINANCES DU 23/01/2025

1-Bilan du closing PIETRA

Le besoin en fonds propres (capitalisation) de la SA est évalué à 415,4 M.€ pour atteindre un ratio de solvabilité de 160%. La CNP envisage d'augmenter ce taux à 200% afin de renforcer le développement commercial dans le cadre de la PSC.

Montant de la prime de fusion (badwill) : 105,1 M.€

Montant des ajustements apparus en cours des négociations : -21,1 M.€ (-3,3 et -17,8 en fin d'année 2024)

Reste : 289,2 M.€ (415,4 – 105,1- 21,1). La CNP a versé 188 millions d'euros, soit 65% de 289,2 M.€ (+4 M.€ pour la cession de Flex). Le reste (35%) est versé par LMG.

Les pertes 2024 de la SA (comptes rétroactifs) sont estimés à 25 millions € (ce chiffre représente le déséquilibre des contrats collectifs)

La convention d'indemnisation (ou stop-loss) de 280 millions d'euros, prévue dès le début du projet, sera versée à CNP Assurances Protection Sociale, nouveau nom de la SA, à sa demande, au fil de l'eau.

Cette somme (280 M.€) est placée en nantissement, les intérêts reviennent à LMG.

2-Plan de réassurance 2025

Les garanties dépendance du contrat statutaire (GIR 1-2 et GIR 3) sont réassurées principalement par SCOR et dans une moindre mesure par CNP.

Suite au projet Pietra, le périmètre réassuré est moins important. Nous ne conservons plus que deux réassureurs pour les risques catastrophe : AXIS et QBE à hauteur de 50% chacun.

3-Situation de la trésorerie financière

Principaux événements sur la trésorerie sur l'année 2024

- Nous avons prélevé 62M€ sur la trésorerie financière afin de faire face aux besoins de la trésorerie
- La trésorerie a fortement baissé en fin d'année pour répondre au besoin de l'opération PIETRA.

La trésorerie financière au 31/12/2024 est de 31,1 M€



Section 76 T
C. PRAT



Section 44
D. MALIDAN



Section 78
M. LA BAT



Section 53
A. BOISSON



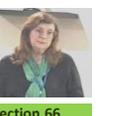
Section 86
D. COUSIN



Section 56
D. GILLARD



Section 87
A. LEMIRE



Section 66
S. VENTURA



Section 89
R. GUILLERAT
Président
Régional



Section 67
G. ALTHAUS

COMMISSION DEVELOPPEMENT DU 16/01/2025

VŒUX DES SECTIONS

CS 57 : ouverture aux conjoints, tarif à l'âge, délai carence 12 mois.

Nous avons 900 à 1 000 dépendants/an. âge moyen d'entrée en dépendance 80/81 ans pour les femmes pour une durée d'environ 8 à 10 ans et pour les hommes 73 ans avec une durée d'environ 1 à 3 ans.

Proposition : pratiquer comme pour le GIR3, faire un test pour mesurer le besoin et dans ce cas ouvrir à un prix équilibré (tarif en fonction de l'âge). On est sur un produit et non une offre incluse dans le statutaire mais avec ouverture aux conjoints des fonctionnaires membres participants.

CS 69 : médecine douce, +10€ passer de 30 à 40€ et pour la pédicurie même forfait mais ajouter 1 consultation.

Les actes ostéopathies représentent 88% de nos prestations médecine douce et concernent 11% de nos adhérents. La pédicurie 12%, coût moyen 36€.

Synthèse pour les 2 vœux : +0.6% de cotisations, impact 1.2M€.

CS 29 : minoration de cotisation, un palier supplémentaire avec une réduction de 20%.

CS 06 : minoration pour les couples d'adhérents. Difficulté pour identifier, estimation 136 000 couples. Cette pratique concernait surtout les mutuelles interpro, «pas dans l'ADN » de la MG.

Les vœux seront présentés à la prochaine réunion du CA.

SUIVI DES CONTRATS COLLECTIFS

Rôle principal : rattrapage des fonctionnaires (indemnités de 1315€/rattrapage) une équipe de pilotage – 6 personnes.

ACTU SECU

Report au 01/04 pour « génération sans caries » (0 à 24 ans)

PMSS : 3925€

Discussion en cours sur la révision du contrat responsable , le centrer sur les soins. ONDAM sera revu à la hausse

RENTE DEPENDANCE

Fonds revalorisation : 918K€ en 2024. Pas de revalorisation en 2025

TABLEAU DE BORD SANTE/PREVOYANCE

Santé : CA 374 M€. Baisse de 3% des effectifs (- 8 414 personnes).

Liquidé par tête en 2024 en hausse de 2.9%.

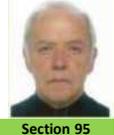
Prévoyance : sinistralité décès -6.3%



Section 93
D. LEMENTEC



Section 71
G. BONNET



Section 95
J.C. BROUSSE



Section 72
F. LONGERAY



Section 974
G. GRONDIN



Section
D. LETHIELLEUX
Président
Régional



Section 23
C. VIRLOJEUX



Section 73
M. CASTAGNO

CONVENTION DES PRÉSIDENTS

Intervention d'Éric CHENUT ,Président de la FNMF

Il a souligné plusieurs points de l'actualité . Le déficit de la sécu devrait atteindre 25 milliards en 2025 , ce qui met en danger les comptes sociaux et les finances publiques . De leur côté les mutuelles ont réglé plus de prestations en 2023 qu'elles n'ont encaissé de cotisations . Ce qui démontre notre gestion vertueuse , soucieuse de nos adhérents. Il a souligné les modifications des modes de production et des habitudes de consommation en démontrant combien le vieillissement entraîne à juste titre plus de dépense de santé alors que le taux des naissances baisse

RETOUR DU BON SENS : sous cette expression E.CHENUT évoque

- Prendre soin des assurés sociaux avec l'avènement du numérique
- Insister sur la solidarité mais aussi sur la responsabilité en acceptant de débattre collectivement sur le montant des richesses de notre pays que l'on souhaite mettre dans la santé

LES DANGERS ACTUELS :

- La TSA injuste : les retraités individuels paient plus que les actifs sous contrat collectif
- Nos EPHAD (60%) dans le rouge avec une éventuelle retour de la taxe d'apprentissage dont nous étions exonérées sans compensation de l'ARS et des départements (coût 11 millions)

LES CHANTIERS FUTURS

- Sortir du piège du contrat responsable et le redéfinir face aux remboursements de la Sécu
- Forfaitiser le coût de l'hospitalisation : 1 jour ou 10 jours même coût
- Etendre la protection de nos concitoyens avec la généralisation de la prévoyance
- Mise en place d'une solidarité collective face aux coûts de la dépendance

Nos interventions ont surtout mis l'accent sur les exonérations des cotisations patronales qui plombent les comptes . L'indécence de certains grands patrons a été évoquée .

Les difficultés de nos établissements sont inquiétantes par manque de professionnels notamment mais aussi une concurrence exacerbée.

[Intervention de Laurence HULIN directrice pour la Poste diversité et égalité des chances.](#)

LES AIDANTS A LA POSTE

5000 postières et postiers concernées mais sans doute beaucoup plus .Impact sur la conciliation vie professionnelle-vie personnelle 62% sont des aidantes et des conséquences sur l'absentéisme et la performance de l'entreprise (sic)

ACCORD RH AVEC TOUTES LES Organisations Syndicales

- ❖ Mise en place d'un guichet des aidants
- ❖ Création d'un certificat AIDANT
- ❖ Facilités pour l'accès au temps partiel et télétravail
- ❖ Possibilités de mobilité pour se rapprocher de son aidé
- ❖ Trois ASA rémunérés par an
- ❖ Fonds de solidarité pour ceux qui accompagnent un proche en perte d'autonomie , gravement malade ou handicapé. Cela peut aller jusqu'à 90 jours de repos

PRISE EN COMPTE DE LA SANTE DES AIDANTS:

- ❖ Demander à rencontrer le médecin du travail
- ❖ Être accompagné individuellement par les assistants sociaux de La Poste
- ❖ Contacter la ligne d'écoute et de soutien psychologique de La Poste : 0 800 400 750

Deux interventions remarquées de collègues actifs

Nos collègues, sans douter de l'intérêt de cet accord validé par toutes les organisations syndicales de la Poste, ont mis en évidence une réalité dans l'application de ce texte souvent en décalage avec le projet initial.

Notre rencontre fraternelle



Le jeudi soir 30 janvier 2025, nous nous sommes retrouvés près de 40 camarades pour échanger sur l'organisation , notre engagement militant et l'actualité de la protection sociale



Les inquiétudes sont nombreuses concernant la mise en œuvre de PIETRA; la fermeture des agences et les rendez vous devenant obligatoire , la communication LMG a été jugée insuffisante. De même les fiches de fonctions des chargés de vie mutualistes demeurent imprécises et les ajustements au fil de l'eau ne peuvent pas rassurer les salariés. La qualité de service de CNP SA protection sociale fera l'objet d'une attention soutenue et nous restons très attentifs sur les problèmes que vous rencontrez dans les sections.

Du côté politique , nos forces augmentent dans les comités et la perspective des élections au CA en juin prochain doivent nous motiver afin que nos analyses et notre représentativité soient prises en compte . Un appel pour une candidate ou un candidat au CA a été évoqué sans réponse ferme.



« Vivre sans l'angoisse du lendemain, de la maladie ou de l'accident du travail, en cotisant selon ses moyens et en recevant selon ses besoins »

Citation d'Ambroise Croizat, fondateur de la Sécurité sociale

